

● (1630)

M. Tobin: Monsieur le Président, même si je n'ai rien fait d'autre cet après-midi, je suis ravi d'avoir touché une corde sensible chez au moins un député conservateur, grâce à mes remarques acérées, et de lui avoir fait retrouver à la fois la parole et les jambes.

M. Nunziata: Et le courage.

M. Tobin: C'est vrai, et le courage. Je veux rendre hommage à ce député d'avoir retrouvé d'un seul coup la parole, ses jambes et son courage. Si d'autres l'imitaient, nous aurions peut-être un vrai débat, au lieu de n'entendre que la litanie de ceux qui se portent à la défense du Canada pendant que leur vis-à-vis courbent l'échine devant le whip du gouvernement.

Le député a posé une question qui déforme complètement la nature du problème. Il affirme que l'inflation se situe à 4 p. 100, alors que le taux de croissance des paiements de transfert sera de 5 p. 100. Il essayait... il tonne, monsieur le Président. Dieu s'est prononcé. Il est du côté de la population canadienne. Écoutez-le gronder là-haut.

Mme Copps: Dieu est une femme!

M. Tobin: Alors écoutez-la, comme le dit la députée de Hamilton-Est (M^{me} Copps).

Le député sait fort bien que, en ce qui concerne la prestation des services médicaux, le taux d'inflation est très supérieur à celui qu'accuse l'économie canadienne. Il en va différemment des transferts destinés aux services de santé et à l'enseignement que de ceux qui concernent l'aide sociale car, dans ces secteurs, il faut rééquiper et moderniser les installations. Il faut demeurer concurrentiels dans un monde en pleine mutation technologique. Le Canada doit rester de son siècle, ce qui exige une hausse supérieure au taux d'inflation.

Pour répondre encore au député, je lui rappellerai que le gouvernement, par l'entremise du premier ministre, s'est engagé envers les Canadiens qui, en retour, ont élu ces 211 députés tumultueux. En effet, il leur a promis de ne pas réduire les dépenses au chapitre de l'enseignement et de la santé.

Il s'est par ailleurs engagé à créer un climat tout à fait nouveau. Il devait y avoir de la collaboration et de la consultation. Le premier ministre a promis de consulter, de parler aux gens, de faire en sorte qu'il y ait de la concertation et qu'on aboutisse à des compromis. Les provinces devaient être consultées sans relâche. Finis les affrontements. Et qu'en est-il maintenant? Chaque gouvernement provincial, peu importe son allégeance politique, reproche au premier ministre de ne pas tenir parole et de vouloir que les provinces assument la dette du Trésor fédéral.

Mais d'où vient cet endettement? Le député sanctionne les largesses au montant de 8 milliards de dollars que le gouvernement accorde aux bien nantis, au moyen de l'exemption fiscale sur les gains en capital, et il accepte que ces réductions se fassent aux dépens des jeunes, des personnes âgées et des malades. Il défend cette mesure le sourire aux lèvres. Voilà la

Accords fiscaux—Loi

méchanceté et la cruauté du conservatisme, que nous découvrons en ces derniers jours de la session parlementaire. On ne nous y prendra pas. On ne se souviendra pas du gouvernement à cause de l'affaire du thon avarié, des démissions ministérielles, ou encore de la témérité du premier ministre. Ce dont on se souviendra, et très amèrement, ce sera de cette initiative visant à dégrader l'éducation et les soins de santé.

M. Hovdebo: Monsieur le Président, je demande au député d'imaginer ce qui va se passer dans quelques années. Si nous continuons à réduire ces augmentations, quelles en seront les conséquences à longue échéance sur les services de santé et l'enseignement à Terre-Neuve?

M. Tobin: Monsieur le Président, par le biais du projet de loi C-96, le gouvernement prépare la mise en oeuvre d'autres mesures législatives prévoyant le recouvrement des coûts auprès des usagers et le renoncement aux programmes de développement régional des deux Canada, le Canada qui est dans les environs immédiats d'Ottawa, notamment Montréal et Toronto, et l'autre Canada où vit tout le reste de la population. Le gouvernement cherche à faire comprendre aux habitants de Terre-Neuve, de Vancouver, de Prince Rupert et de Gaspé que, s'ils tiennent à vivre dans le Nord ou dans les régions, s'ils tiennent à s'y installer et à élever leur famille, il ne pourra plus leur assurer, avec sa mentalité des grands nombres genre McDonald, un niveau minimum de services comportant les mêmes droits et privilèges dont jouissent tous les autres Canadiens. Il est en train de leur dire que, s'ils insistent pour vivre dans les régions éloignées, ils devront en faire les frais. Si ces gens veulent bénéficier de ce que le Canada a de mieux à offrir et s'ils veulent participer au rêve canadien, ils leur faudra vivre à Toronto, Montréal ou Ottawa. S'ils veulent cependant vivre le cauchemar canadien, ils devront avoir la témérité de vivre ailleurs dans le pays.

Le gouvernement ne s'en rend peut-être pas compte, car trop de députés de l'arrière-ban représentant ces régions se taisent, mais en adoptant ainsi deux poids et deux mesures dans les domaines de la santé et de l'éducation, en créant deux catégories de citoyens, il risque de compromettre l'édifice confédératif qui cimente le Canada plus que toute autre chose dont nous avons été témoins pendant la campagne référendaire du Québec. Les Canadiens s'attendent à une certaine qualité dans les services, pas nécessairement dans le domaine de l'emploi, des possibilités d'avenir, des investissements ou autres, mais dans les secteurs fondamentaux de la santé et de l'enseignement. Ils s'attendent à ce qu'il n'y ait qu'une seule catégorie de citoyens. Cette mesure législative fait comprendre à ceux qui doivent se guérir par leurs propres moyens et aux autres de se débrouiller comme ils peuvent car le gouvernement veut balancer ses livres et que cela compte beaucoup plus que d'investir dans la jeunesse et de s'occuper des personnes âgées et des malades.

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, vous avez peut-être remarqué que j'ai hésité à intervenir, car, bien entendu, je m'attendais à ce qu'un conservateur rassemble son courage et intervienne au sujet du projet de loi dont nous sommes saisis. Cependant...